

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Un dispositif de surveillance médicale et d'information de la population dans la vallée de l'Orbiel (Aude)

L'Agence régionale de santé Occitanie (ARS) met en œuvre les propositions qu'elle a formulées lors de la Commission Locale d'Information, réunie mardi 25 Juin 2019 en Préfecture de l'Aude, pour répondre en particulier aux demandes des familles inquiètes pour la santé de leurs enfants à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel.

## Un dispositif de surveillance médicale

Au plan sanitaire, l'ARS a décidé de mettre en place, à compter du 8 juillet 2019, un dispositif de surveillance clinique et biologique individuelle de l'exposition à l'arsenic des populations de la vallée de l'Orbiel. Ce dispositif est mis en œuvre en relation avec les professionnels de santé de la vallée, le Centre hospitalier de Carcassonne et le Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie (CAPTV).

Ainsi, un dosage urinaire de l'arsenic et de ses métabolites pourra être réalisé après examen clinique et prescription par un médecin pour les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes. Lors du recueil d'urines (qui se fera au Centre hospitalier de Carcassonne), des informations seront demandées sous forme d'un questionnaire à remplir : il s'agit notamment d'identifier les facteurs susceptibles de modifier la concentration d'arsenic et de ses métabolites urinaires (alimentation, mode de vie, comportement, heure du recueil, etc...). Ainsi, pour ne pas biaiser les résultats, le patient devra s'abstenir de consommer des produits de la mer pendant les 3 jours précédant le recueil. Le dosage sera réalisé dans un laboratoire d'analyse accrédité. Les résultats des prélèvements seront analysés par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie (CAPTV), qui déterminera le type de suivi médical et les recommandations à proposer.

Si la concentration trouvée est supérieure à la valeur de référence de 10 µg/l, il sera recommandé d'effectuer un prélèvement de contrôle 2 mois après avoir supprimé ou limité les sources d'exposition. En effet, un seul dosage ne peut montrer l'exposition au cours du temps puisque c'est le reflet d'une exposition récente.

L'Agence régionale de santé (ARS Occitanie) prendra à sa charge le financement des analyses qui seront réalisées, suivant le protocole établi (enfants de moins de 6 ans, femmes enceintes, données environnementales recueillies) par le Centre hospitalier de Carcassonne. Les consultations médicales et éventuels examens complémentaires sont pris en charge suivant les modalités usuelles par l'Assurance maladie (Sécurité sociale et mutuelles).

.../...

## Un dispositif d'information pour les familles et les professionnels de santé

L'Agence régionale de santé est allée à la rencontre des familles dès le 19 juin dernier. Comme proposé lors de la Commission locale d'information, l'ARS souhaite renouveler ces échanges lors de prochaines réunions de proximité, actuellement en cours d'organisation avec les élus locaux qui le souhaitent dans ce secteur de la vallée de l'Orbiel : la première réunion avec des parents d'élèves aura lieu à Conques sur Orbiel, dès ce Lundi 8 Juillet à 18h (Théâtre des 3 Conques). Ce sera l'occasion pour l'ARS d'explicitier ces mesures de surveillance sanitaire et de répondre directement à leurs questions.

En réponse aux questions les plus fréquemment posées, des éléments d'information ont été actualisés sur le site internet de l'ARS Occitanie ([www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)). Un support questions-réponses sera à la disposition du grand public.

Pour accompagner de façon plus personnalisée le dispositif de surveillance médicale qui se met en place, l'Agence régionale de santé met en service à compter du 4 juillet 2019, une permanence téléphonique dédiée à l'écoute, l'information et l'orientation des familles. Ce numéro de téléphone dédié aux familles (04 67 07 21 33) est accessible de 9h à 18h, du lundi au vendredi.

Une adresse mail dédiée ([ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr)) est également mise à disposition par l'ARS pour apporter des réponses aux familles concernées.

Enfin, des échanges réguliers sont organisés avec les professionnels de santé de ce territoire. Une rencontre a été organisée par l'ARS à leur attention le 25 juin à Conques sur Orbiel, avec la participation active des experts du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie (CAPTV) et de Santé Publique France. Ces échanges se poursuivent avec les professionnels de santé qui le souhaitent.